

MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER Service Finances Hôtel de Ville - Place de la République 18400 Saint-Florent-sur-Cher

# DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT Année 2025

Ce dossier peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire. Toutefois, si cela ne vous est pas possible, une version papier est disponible à l'accueil de la Mairie.

Nom de l'association (tel qu'il a été déc	laré à la Préfecture)	
Cochez ci-dessous la case correspon	dant au cas de votre association :	
Première demande de subvention (Dans ce cas, joindre impérativement 1 dans Journal Officiel et SIRET).		ion en Préfecture, de l'extrait de parution
Renouvellement (Dans ce cas, joind	re impérativement une copie des statuts s'ils o	ont été modifiés).
subvention par les associations auprès de la Mair respectives, le maire, les élus ayant reçu une délég	dans le présent dossier font l'objet d'un traitement ie de Saint-Florent-sur-Cher. Peuvent être destinata	: informatique destiné à la gestion des demandes de ires des données dans la limite de leurs attributions les finances ou de services disposant de compétences eux ans.
qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition Florent-sur-Cher (18400), place de la République –	on que vous pourrez exercer à tout moment en vou - <u>contact@villesaintflorentsurcher.fr</u> .	d'un droit d'accès et de rectification aux informations is adressant au service Finances de la Ville de Saint-
ll est impératif de joindre à votre de bilan comptable,	emande les éléments suivants :	
<ul> <li>compte de résultats,</li> <li>relevé d'identité bancaire d</li> <li>rapport d'activités.</li> </ul>	le <u>l'association</u> ,	
	RETOURNER DERNIER DÉLAI POUR LI nces, place de la République - 18400 contact@villesaintflorentsurcher.fr	Saint-Florent-sur-Cher
Cadre réservé au service Finance	s the same state of the	
Date de dépôt	Proposition de la commission	Vote du conseil municipal
Remarques		



Adresser toute correspondance à :



# 1. Identification de l'association

Nom - Dénomination
Sigle de l'association
Site web - page Facebook
Numéro Siret (impératif) :   _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IWIIIIIIII
Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date IIIIIII
Volume: III Folio: III Tribunal d'instance:
Adresse du siège social :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant
Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant
Buts de l'association tels qu'ils sont indiqués au Journal Officiel
Représentant.e légal.e (personne désignée par les statuts)
NOM :
Fonction :
Téléphone : Courriel :
Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant léga
NOM: Prénom:
Fonction:
Téléphone : Courriel :

Page 2 sur 14 CERFA 12156\*05



# 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-el	le d'agrément.s administratif.s	? Oui	non
Si oui, merci de préciser			
Type d'agrément	Attribué par		En date du
L'association est-elle reconnue	d'utilité publique ?	oui	non
Si oui, date de publication au jo			
L'association est-elle assujettie	aux impôts commerciaux ?	oui	non
3. Re	elations avec d'autr	es associat	ions
À quel réseau, union ou fédérat	ion, l'association est-elle affili	ée ? (Nom complet	, ne pas utiliser de sigle.)
L'association a-t-elle des adhér	ents personnes morales :	oui	non
Si oui, lesquelles ?			•••••
Association sportive agréée ou a	affiliée à une fédération agréé	e: 🗌	
	•••••••••••••••••••	•••••	
	•••••		
5*****************************	,		

CERFA 12156\*05 Page 3 sur 14



# 4. Composition du bureau de l'association

Président	Farry Mark Control Sylvenies (San Land State Sta
NOM	Prénom
Adresse complète	
Téléphone fixe	Téléphone mobile
Adresse mail	
Trésorier	
NOM	Prénom
Adresse complète	
Téléphone fixe	Téléphone mobile
Adresse mail	
Secrétaire	selmenti direk saroimakan ja
NOM	Prénom
Adresse complète	
Téléphone fixe	Téléphone mobile
Adresse mail	

# 5. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <u>Bénévole</u> : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	
Nombre de volontaires : <u>Volontaire</u> : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex : service civique)	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <u>Adhérent</u> : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	
Nombre d'adhérents domiciliés à Saint-Florent-sur-Cher	

Page 4 sur 14 CERFA 12156\*05



Nom de l'association :\_

# 6. Fiche financière

Si mise en réserve, préciser les projets à venir	Montant (€) :		Type de projet :					Date.s ou période.s :				Rédigé par :	NOM:	Prénom :	Fonction :	Fait le :/	Signature				
24	Montant (€)			٨	٨	٨			٨	٨	٨	R	Z	Δ.		11.	S				
Détail trésorerie 2024	Date de l'arrêt des comptes :	Le://20	Comptes bancaires :	> Ets:	> Ets :	> Ets :		Livrets :	> Ets :	> Ets:		Caisse:	> Caisse :		Parts sociales :	> Ets :	> Ets :	Placements :	> Ets:	> Ets:	> Ets :
Trésorerie totale sur les 3 dernières années. Montant en €	2022							2023							2024						
Compte de résultat (compte d'exploitation)	Montant (€)														THE STREET						
сот)	2022		Depenses		Kecettes	( <del>)</del>	מסומב	2023		nehelises	4	צפרפוופא	( <del>1</del>	anioc	2024	Dángago	nehelises	0000	אפרפוופא	Solds	20100



# 7. Activités et manifestations organisées par l'association de la saison écoulée

Date	Lieu	Activité ou manifestation (détail)
	par l'assoc	et manifestations organisées iation de la saison à venir
de du/_ Date		iation de la saison à venir
	par l'assoc	iation de la saison à venir
	par l'assoc	iation de la saison à venir
	par l'assoc	iation de la saison à venir
	par l'assoc	iation de la saison à venir



## 8.2. Budget prévisionnel de fonctionnement

une photocopie certifie	e conforme du bud	vités territoriales, vous voudrez bien join get et des comptes de l'exercice écoulé.	
DÉPENSES		RECETTES	(Eliminates y
Libellé	Montant	Libelllé	Montant
Achat matériel-équipement-fournitu	ures	Cotisations des adhérents	
		Cotisations en vigueur/adhérent :	
Frais de déplacement (transport)		- membres actifs	
Frais de personnel		- membres honoraires	
Locations (loyers, locations de salle	es)	Subventions	
		Subventions :	
Frais généraux de fonctionnement		- de tetat - du Département	
- impôts		- de la Commune	
- assurances		> Fonctionnement	_
- administration		> Exceptionnelle (2)	
- charges - remboursement		- Autres (préciser)	
- emprunts		Recettes des manifestations :	
Autres dépenses liées à l'activité de		Autres recettes (1):	
		Audes recettes (i).	
Montant total des DÉPENSES	0011	Montant total des RECETTES	
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		Excédent pévisionnel (bénéfice)	
	ONTRIBUTIONS VO	LONTAIRES EN NATURE	
Emplois des contributions volontaire	es en nature	Contributions volontaires en nature	
- secours en nature		- bénévolat	
- mise à disposition gratuite de bier	ns	- prestations en nature	
- prestations		dons en nature	
- personnel bénévole			
- bet zonner benevore			The second secon
TOTAL	The state of the s	TOTAL	Ett

CERFA 12156\*05 Page 7 sur 14



# 9.1. Projet - Objet de la demande

Projet n°
Remplir ce document de 3 pages (9.1, 9.2, 9.3) par projet, action spécifique
Si vous faites seulement une demande pour le fonctionnement global, veuillez remplir le document 8.2.
Votre demande est adressée à la politique de la ville oui
<u>Intitulé</u> :
Objectifs:
Description:
<u>Bénéficiaires</u> : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République
(ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence,
participation financière éventuelle, etc.

Page 8 sur 14 CERFA 12156°05



# 9.2. Projet - Objet de la demande (suite)

Projet n°		
<u>Ferritoire</u> :		
Moyens matériels et humains (voir aussi les CHARGES IN	IDIRECTES RÉPARTIES au budge	et du projet):
	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
District and interest activement à l'action / projet	Nombre de personnes	Nomble en En 1
Bénévoles participants activement à l'action / projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés		
Volontaires (services civiques) Est-il envisagé de procéder un (ou des) recrutement(s)	nour la mise en œuvre de l'ac	tion / projet ?
		cion / project.
oui non Si oui, combien (en ETPT) :		
Date ou période de réalisation : du (le)	au	
Évaluation : indicateurs proposés au regard des obje		
- variation . Maleated 3 proposes at 105a. a act os		
Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pou	. 1 1 D	٠ مناب مغدمات و مصافحات ما د

CERFA 12156\*05 Page 9 sur 14

contrats uniques d'insertion, conventions adulte.relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.



# 9.3. Projet - Budget du projet n°\_\_\_\_\_

Projet n°	Année	ou exercice du	_ au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	AND SOME
60 Achats		70 Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 Concours publics	
Autres fournitures		74 Subventions d'exploitation	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) Régional(aux) :	
Documentation			
62 Autres services extérieurs		Conseil(s) Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		11.65	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 Impôts et taxes			
Impôts taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissement publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante	
00 Addres charges de gestion codrants		756 cotisations	
		758 dons manuels – mécénat	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements, provisions,		78 Reprises sur amortissements,	
engagements		dépréciations et provisions	
69 Impôt sur les bénéfices (IS), participation des salariés		79 Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES A	II PPO IFT	RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PRO	IFT
Charges fixes de fonctionnement	OFROSE	REGOCOROLOT ROT RES ALT ESTELS AS TRO	
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DEGT RODGING	
	BUTIONS VOL	ONTAIRES EN NATURE	
86 Emplois des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Dons en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens et services		871 Prestations en nature	
862 Prestations			
864 Personnel bénévole		875 Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

Page 10 sur 14 CERFA 12156\*05



### 10. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous pouve	à l'informatique, aux fichiers et ez déposer cette demande.			
Je, soussigné (nom et prénom)				
représentant l'association Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-)	le pouvoir ou mandat (portant les 2			
déclare :				
<ul> <li>que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>2</sup>, comptables, s paiements correspondants);</li> </ul>	ociales et fiscales (déclarations et			
<ul> <li>exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relat déposées auprès d'autres financeurs publics;</li> </ul>	ives aux demandes de subventions			
<ul> <li>que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagement 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associations de cette charte;</li> </ul>	ts réciproques conclue le 14 février iatif, ainsi que les déclinaisons de			
<ul> <li>que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire-et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>3</sup>:         <ul> <li>inférieur ou égal à 500 000 €</li> <li>Attention : Si la subvention annuelle communale est supérieure à 23 000 €, une convention est obligatoire (conformément à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).</li> </ul> </li> </ul>				
- demander une subvention de :				
€ au titre de l'année ou exercice 20_				
€ au titre de l'année ou exercice 20				
€ au titre de l'année ou exercice 20_				
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.				
Article L1611-4 du CGCT				
Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soun	nise au contrôle des délégués de la			
collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copleurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lo dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventi	pie certifiée de leurs budgets et de résultats de leur activité. reçu une subvention d'en employer prsque cela est expressément prévu			
Fait à	Signature obligatoire			
Le				
1" Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire que	ique chose pour le mandant et en son nom. Le			

Page 11 sur 14 CERFA 12156\*05

contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

2 "Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts etc auprès du greffe des associations - Préfecture. 
3 Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20/12/2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25/04/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 /12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



# 11. Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT N° 3: LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### **ENGAGEMENT N° 4: ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Page 12 sur 14 CERFA 12156\*05



Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### **ENGAGEMENT N°5: FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### **ENGAGEMENT N°7: RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à	Signature obligatoire
Le	

CERFA 12156\*05 Page 13 sur 14



### 12. Références bancaires et autres

Nom de l'établissement .....

### Joindre OBLIGATOIREMENT un RIB

### > SIRET

A renseigner en page 2 du présent dossier <u>est obligatoire</u> pour l'attribution de subvention. Il est à demander (en fournissant une copie des statuts, du dernier récépissé de la Préfecture et en signalant tout changement d'adresse de siège social) par :

Courrier: INSEE - CENTRE STATISTIQUE DE METZ

CSSL -Pôle sirene Associations 32 avenue André Malraux

CS 90403

57008 METZ CEDEX 01

Mail sireneasso@contact-insee.fr

Site web <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/</a>

Téléphone 03 87 17 22 00

### 13. Informations annexes

Informations relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État (de type : "Décision Almunia", "Règlement de Minimis", "Régime d'Aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année.s pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "Régime d'aide" européen à laquelle ou auquel il est fait référence le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Page 14 sur 14 CERFA 12156\*05